



REGLEMENT RAID-OX TERRA 2019

1) Objet

Le raid multisport de nature est une discipline sportive composée d'au moins 3 sports de nature enchaînés ou à minima, deux activités linéaires et un atelier en terrain naturel varié, le tout non motorisé. Il est réalisé principalement par équipe mais caractérisé par un format laissant place à la créativité des organisateurs et à l'adaptation au territoire.

Le Raid-Ox Terra se déroulera le Samedi 31 août 2019 sur la commune de Sillé Le Guillaume (Sarthe).

2) L'organisateur

Le Raid est organisé par l'association Raid-Ox 72, association de loi 1901, domiciliée à Aigné (Sarthe)

3) Les formats proposés :

a) Raid-Ox Terra 60 Km

Distance et Durée maximale : 60 Km ou 8h00 d'épreuve.

Accessibilité de l'épreuve : Les équipes sont composées de deux participants, âge minimum pour participer : 18 ans

Disciplines programmées ou susceptibles d'être présentes : VTT, canoë-kayak, course d'orientation, tir laser.

Autres renseignements :

Les participants sont en autonomie à l'intérieur des différentes sections (vêtements, eau, nourriture, etc. ...). Ils sont obligés de transporter eux-mêmes le matériel obligatoire désigné. L'organisation propose cependant des points de ravitaillement en eau et aliments sucrés/salés.

b) Raid-Ox Terra 30 Km

Distance et Durée maximale : 30 Km ou 6h00 d'épreuve.

Accessibilité de l'épreuve : Les équipes sont composées de deux participants, à partir de 15 ans avec un adulte (+18ans) minimum obligatoire. Une autorisation parentale est nécessaire pour les mineurs.

Disciplines programmées ou susceptibles d'être présentes : VTT, canoë-kayak, course d'orientation, tir laser.

Autres renseignements :

Les participants sont en autonomie à l'intérieur des différentes sections (vêtements, eau, nourriture, etc.). Ils sont obligés de transporter eux-mêmes le matériel obligatoire désigné. L'organisation propose cependant des points de ravitaillement en eau et aliments sucrés/salés.

c) Raid-Ox Terra 15 Km

Distance et Durée maximale : 15 Km ou 3h00 d'épreuve.

Accessibilité de l'épreuve : Les équipes sont composées de deux à quatre participants à partir de 12 ans avec un adulte (+18 ans) minimum obligatoire ou à partir de 14 ans en autonomie. Une autorisation parentale est nécessaire pour les mineurs.

Disciplines programmées ou susceptibles d'être présentes : VTT, canoë-kayak, course d'orientation, tir laser.

Autres renseignements :

Les participants sont en autonomie à l'intérieur des différentes sections (vêtements, eau, nourriture, etc. ...). Ils sont obligés de transporter eux-mêmes le matériel obligatoire désigné. L'organisation propose cependant des points de ravitaillement en eau et aliments sucrés/salés.

4) Conditions de participation :

L'organisation se réserve le droit d'arrêter la progression des équipes si le temps maximum de passage fixé par l'organisation est dépassé, ceci pour des raisons de sécurité (circulation, autorisations temporaires....) ou par décision de l'organisation.

L'organisation se réserve le droit d'interdire le départ sur une section à un concurrent en cas de problème de santé ou de fatigue trop important constaté par l'équipe de premiers secours.

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de modifier le parcours, les épreuves, les horaires sans préavis. Cependant, il s'engage à informer les coureurs inscrits d(es) éventuelle(s) modification(s) ou complément(s) de règlement, de parcours, d'épreuve(s) et d'horaire(s) avant le début de l'épreuve.

5) Inscription

a) Modalités d'inscription :

Le formulaire d'inscription est disponible sur le site www.helloasso.com.

Les coûts sont de 60 € par équipe pour le Raid-Ox Terra 60 km, 50 € par équipe pour le Raid-Ox Terra 30 km et de 6 € par équipier pour le Raid-Ox Terra 15 Km.

Le nombre de places est limité à 150 équipes pour l'ensemble des parcours.

La date limite d'inscription est fixée au mercredi 28 août 2019.

A noter, pour le Raid-Ox Terra 15 Km, des inscriptions pourront se faire sur place dans la limite du nombre de doigts électroniques et de cartes disponibles.

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, les participants doivent fournir une licence sportive de compétition en cours de validité (FFTRI ou avec mention sports en compétition), ou à défaut, un certificat médical, datant de moins de 1 an, de non contre indication à la pratique du sport ou du raid multisports en compétition. Si le certificat ne fait pas mention de sports en compétition ou de raid multisport, il devra obligatoirement comporter l'ensemble des sports pratiqués lors de l'événement et en tout les cas spécifiés « en compétition ».

A noter, le Raid-ox Terra 15 Km n'étant pas une compétition, il n'y aura donc pas de classement donc le certificat médical n'est pas demandé sur ce format.

Une autorisation parentale est obligatoire pour les participants mineurs.

Une équipe est considérée comme inscrite après réception de toutes les pièces du dossier d'inscription. Il ne sera pas envoyé de confirmation d'inscription, cependant la liste des inscrits figurera sur notre site internet (<http://www.raidox72.fr>).

b) Condition de remboursement/annulation.

En cas de forfait d'une équipe, celle ci doit avertir l'organisation au plus tard le 21 août 2019 (cachet de la poste faisant foi), les frais d'inscription seront remboursés amputés de la somme de 10,00 € pour frais de dossier.

L'équipe déclarant forfait après le 21 août 2019 ne pourra prétendre à aucun remboursement à moins qu'une autre équipe ne puisse la remplacer.

c) Ce que comprend l'inscription :

L'inscription comprend le prêt du matériel nécessaire aux épreuves canoë-kayak et de tir laser, les cartes en papier étanche, les ravitaillements de raid et pour les participants des parcours 60km et 30 km, un lot à chaque participants et un repas de fin de raid.

6) Participants :

a) Engagement des participants :

Les participants sont tenus de respecter les consignes données par les représentants de l'organisation se trouvant sur le parcours.

Les équipes devront respecter le code de la route. Les portions de route ne sont pas neutralisées. Toute infraction au code de la route entraînera la disqualification de l'équipe.

L'équipe doit impérativement être en possession d'un téléphone portable pendant l'épreuve. Le numéro doit être communiqué à l'organisation sur le bulletin d'inscription.

Chaque participant devra avoir signé la charte Respect Environnement-Organisateurs.

Les équipes doivent se conformer à l'itinéraire et aux moyens de progression indiqués sur le Raid Book.

b) Changement d'équipier :

Le désistement de l'un des membres d'une équipe ne remet pas en cause la validité de l'inscription de son équipier qui sera autorisé à proposer un nouvel équipier sous réserve de la présentation de toutes les pièces requises avant de prendre le départ.

c) Responsabilité des participants :

Les participants confirment être pleinement conscients des risques inhérents à la pratique des disciplines sportives dans un milieu naturel. Par le fait de s'inscrire sur le Raid-Ox Terra, tout participant atteste savoir nager 50 mètres. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel. Les affaires personnelles des participants sont de la responsabilité des pratiquants en dehors des zones gérées par l'organisateur.

Chaque participant devra avoir signé la charte Respect Environnement-Organisateurs.

7) Assurance

L'association Raid-Ox 72 dispose d'une assurance responsabilité civile organisateur souscrite auprès de la MAIF pour la durée de l'épreuve.

Les participants doivent être en possession d'une couverture responsabilité civile et individuelle accident garantissant les risques inhérents à leur participation.

8) Classement et chronométrage

a)) Pour le parcours 60 Km et 30Km :

Chronométrage :

Le chronométrage et le pointage des balises seront faits électroniquement.

Un chèque de caution de 60 € par équipe sera demandé à l'inscription et restitué à la fin de l'épreuve contre le doigt électronique et la chasuble dossard.

Classement :

Le parcours comporte un certain nombre de contrôles de passage qui doivent être passés obligatoirement en équipe. Des contrôles seront mis en place pour valider la présence de tous les équipiers.

Tout contrôle de passage 'obligatoire' non passé, entraînera la pénalisation de l'équipe.

Le temps de l'équipe ne sera validé qu'après vérification du doigt électronique à l'arrivée.

Les bonifications et pénalités attribuées pendant la course seront comptabilisées par l'équipe du chronométrage.

Toute arrivée après l'horaire prévu entraînera des pénalités de temps.

Toute balise non poinçonnée donnera le temps de pénalité indiqué dans le raid book.

Les équipes seront classées par catégorie, en fonction du temps de course auquel sera ajouté le temps de pénalité attribué à chaque balise non validée.

Le classement sera établi à partir du temps du dernier équipier.

b) Pour le parcours 15 Km

Le pointage des balises sera fait électroniquement.

Un chèque de caution de 60 € par équipe sera demandé à l'inscription et restitué à la fin de l'épreuve contre le doigt électronique et la chasuble dossard.

Aucun classement ne sera établi mais les participants pourront connaître le nombre de balise trouvée durant leur parcours.

Pour des questions de sécurité : Sur toutes les sections de 3 formats, les participants d'une même équipe ont l'obligation de rester groupés. Ils doivent toujours rester à portée de voix sans crier, c'est dire à une distance inférieure à 100 mètres.

c) Pénalités et mises hors course

Liste (non limitative) des causes de pénalités ou de mise hors course :

* toute équipe surprise en dehors des parcours autorisés (disqualification immédiate)

Non respect des consignes données par les signaleurs routiers ou les encadrant des sections

Assistance en dehors des points autorisés à celle-ci

Utilisation de moyens de déplacements non autorisés

Changement d'équipiers pendant l'épreuve

Utilisation de VAE ou GPS

Absence du casque lors d'une épreuve comportant du VTT

Non respect des règles de sécurité indiquées dans le Raid Book et lors du briefing

Non respect des consignes de propreté du parcours et des lieux d'accueil, parc VTT, arrivée, ...

Abandon de débris en dehors des sacs prévus à cet effet aux différentes sections et sur l'ensemble du parcours

Détérioration de biens publics ou privés (passage dans propriétés, jardins, cultures, plantations....)

Toute transgression du présent règlement entraînera la disqualification de l'équipe.

La même sanction sera appliquée en cas de perte du doigt électronique.

d) Réclamation

Toute réclamation concernant la course devra être faite par écrit et transmise au P.C. course dans la demi-heure suivant l'arrivée.

9) Les participants :

Seules les équipes complètes sont autorisées à prendre le départ sauf décision de l'organisation. L'interlocuteur de l'organisation est le capitaine, il doit donner un nom à son équipe, il est le destinataire des documents de course.

Tout participant devra porter le matériel obligatoire.

Abandon-Hors course :

Tout participant ayant abandonné ou étant hors course devra prévenir obligatoirement un membre de la direction de course ou un responsable des secours dans les plus brefs délais.

En cas d'abandon, d'un participant, le reste de l'équipe pourra terminer leur parcours mais sera mis hors classement.

En cas de demande de secours, toute l'équipe doit attendre l'arrivée sur les lieux d'un membre de la direction de course ou d'un personnel de sécurité de l'organisation.

10) Moyen d'intervention :

La configuration du raid en milieu naturel éloigne intrinsèquement en distance et en temps les moyens d'intervention. Chaque participant doit avoir conscience, que les moyens et que les délais d'intervention peuvent être longs, et en particulier beaucoup plus longs que nous les connaissons dans la vie de tous les jours.

Une équipe de premiers secours sera présente pendant toute la durée de l'épreuve au PC Course.

Des titulaires du PSC1, BNS, AFPS seront également présents pendant toute la durée de l'épreuve au PC Course et sur les différents itinéraires empruntés.

11) Équipement Obligatoire :

Tout participant devra porter le matériel fourni par l'organisation : dossard qui devra être visible à tout moment.

Pendant une épreuve comportant du VTT, le port du casque est obligatoire pour tous. Les VTT doivent être en bon état de fonctionnement. Les VTT à assistance électrique sont interdits. Les concurrents disposent d'un nécessaire de réparation.

Les participants sont en autonomie à l'intérieur des différentes sections (vêtements, eau, nourriture, etc...). Ils sont obligés de transporter eux-mêmes le matériel obligatoire désigné.

Le matériel obligatoire (contrôle aléatoire probable) est le suivant :

par personne :

1 VTT en bon état

1 casque

1 réserve d'eau d'1 L (bidon ou poche à eau)

1 sac à dos

1 siflet

réserve alimentaire

pour l'équipe :

1 compteur vélo

1 boussole

1 couverture de survie

1 petite trousse de secours (pansements, désinfectant, hémostatique et bandes élastiques)

1 matériel d'orientation (crayons, rapporteur, règle...)

1 téléphone portable (prévoir une pochette étanche)

matériel de réparation VTT (rustines, clef multifonction, dérive-chaine et maillons rapides)

Matériel conseillé : Guêtres, vêtements longs, porte carte, gants, tire tique et produit répulsif.

Matériel fourni par l'organisation : Canoë, gilet, matériel de tir laser pour les épreuves d'adresse.

Modalités d'utilisation :

Les systèmes de traction sont interdits lors des départs groupés, en descente et doivent être largables à tout moment.

Les matériels utilisés par les participants devront impérativement être normalisés CE. Il est de la responsabilité des participants d'avoir un matériel individuel adapté et en bon état de fonctionnement.

12) Respect des sites naturels et propriété privées :

Les parcours sont tracés en milieu naturel. La progression se fait à pied et en VTT.

Les équipes ne doivent pas traverser ou emprunter les zones dangereuses ou interdites en zone Natura 2000 et en forêt domaniale de Sillé le Guillaume.

Les équipes devront obligatoirement passer les ruisseaux à des points précis indiqués sur les cartes.

Les zones protégées sont interdites et les raideurs devront respecter ces interdictions sous peine d'exclusion de l'épreuve.

Les parcours se dérouleront sur les chemins, sentiers et routes des communes traversées.

Lors de votre progression, vous pouvez rencontrer d'autres utilisateurs ou animaux sauvages ou non. Votre vigilance et votre comportement doivent toujours être à la hauteur des dangers potentiels que représente l'ensemble des utilisateurs de ces endroits.

13) Dopage

L'organisation du Raid s'inscrit dans une lutte pleine et entière contre le dopage. A tout moment un contrôle antidopage peut avoir lieu, les modalités seront donc tacitement acceptées par les participants.

14) Droit à l'image

Les participants acceptent l'exploitation par l'organisateur et leurs partenaires des images et des photos faites sur l'opération.

Ceci sans limitation ni dans le temps, le support ou la quantité ni le mode de diffusion. Et ceci comprend le droit d'utilisation sans frais de toute photo ou image vidéo prise sur chacune des étapes pour toute utilisation commerciale, promotionnelle et publicitaire dans tout type de support (y compris internet).

16) Acceptation du présent règlement

L'inscription des participants entraîne leur acceptation sans condition du présent règlement, ainsi que des divers documents et annexes, tous assimilés au règlement de l'épreuve, et en avoir accepté les termes sans réserve.